

5 novembre 2004

Français

Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Groupe de travail présession**

**Trente-deuxième session**

10-28 janvier 2005

**Réponses à la liste des questions posées  
dans le cadre de l'examen des quatrième  
et cinquième rapports périodiques combinés**

**Turquie**

**Questions et réponses concernant les rapports  
périodiques de la Turquie**

**Aspects généraux, législation et rouages nationaux**

1. Le rapport mentionne à la page 3 la crise économique récente en Turquie. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour que les programmes d'ajustement structurel et les politiques macroéconomiques du pays tiennent compte de la problématique de la parité entre les sexes? En particulier, veuillez fournir des données actualisées, ventilées par sexe, sur le pourcentage de la population turque vivant dans la pauvreté et le nombre de ménages pauvres dont le chef est une femme.

Dans les programmes gouvernementaux et les programmes annuels élaborés dans le cadre du huitième plan quinquennal de développement, actuellement en vigueur en Turquie, il est indiqué que les mesures voulues seront prises pour faire en sorte que les femmes et les filles aient un accès complet – et sur un pied d'égalité avec les hommes – aux services de sécurité sociale et de santé, en particulier aux services éducatifs; pour renforcer la présence active et effective des femmes dans le monde du travail et sur le marché de l'emploi et pour prévenir la violence et les abus dirigés contre les femmes. En outre, la Turquie, en tant que candidate à l'Union européenne, s'est engagée à instaurer le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans la section concernant les politiques sociales et l'emploi et la section relative aux critères politiques de son programme national en vue d'adopter la législation de l'Union européenne, entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

En conséquence, l'article 10 de la Constitution turque a été amendé comme suit : « Les femmes et les hommes sont égaux en droit. L'État est responsable d'instaurer une égalité de fait entre les sexes ». Les dispositions du nouveau Code du travail, entré en vigueur en 2003, visent à garantir le principe de l'égalité entre travailleurs et travailleuses sur le lieu de travail. Le nouveau Code civil turc, entré en vigueur en janvier 2002, et le nouveau Code pénal, qui entrera en vigueur en avril 2005, prévoient également l'égalité des sexes.

Le Ministère de la justice, le Ministère des affaires intérieures, la Direction générale sur la situation et les problèmes de la femme, des associations professionnelles et des organisations de la so



- Un employeur ne peut pas donner des salaires différents à des travailleurs s'acquittant des mêmes tâches ou de tâches équivalentes en fonction de leur sexe;
- L'application de dispositions de protection spéciales en raison du sexe des travailleurs ne justifie pas l'offre d'un salaire moins élevé;
- En cas de non-respect des dispositions ci-dessus dans le cadre de la relation d'affaires ou lors de l'annulation de celle-ci, le travailleur





expliquer comment tenter un procès, donner des exemples pratiques et décrire les principaux problèmes.

**7. Quels types de données sont-ils recueillis sur la violence contre les femmes, y compris dans la famille, la violence sexuelle et les crimes d'honneur, et quelles sont les tendances qui s'en dégagent?**

En Turquie, les statistiques sur la violence à l'égard des femmes sont classées dans deux groupes : violence sexuelle et violence dans la famille. Il n'existe pas de données statistiques sur les crimes d'honneur. Il ressort des statistiques disponibles que, entre 2001 et août 2004, 28,1 % des victimes d'actes de violence en général ont été des femmes et que le nombre de crimes s'accompagnant de violence augmente chaque année.

D'après les données, les femmes représentant 86,1 % des victimes de la violence familiale.

On constate également que les femmes ne représentent que 54,3 % de l'ensemble des victimes de violence sexuelle. Même dans le cas des viols, où les femmes sont directement atteintes, ce taux n'est que de 69 %. Étant donné que, dans le précédent Code pénal, ces actes de violence étaient considérés comme des atteintes publiques à la pudeur, des membres de la famille des femmes, tels que le père ou le frère, étaient également considérés comme des victimes s'ils décidaient de porter plainte.

Dans le nouveau Code pénal, qui a été adopté le 26 septembre 2004 et qui entrera en vigueur en avril 2005, les crimes sexuels sont définis comme des crimes contre la personne et non comme des atteintes publiques à la pudeur. Les statistiques tiendront désormais compte de cette nouvelle définition et illustreront la situation des vraies victimes.

**10. Le rapport indique à la page 19 qu'un autre objectif prioritaire consiste à assurer la formation des forces de sécurité, du personnel des soins de santé et des fonctionnaires qui s'occupent des femmes victimes de la violence et à faire connaître leurs droits aux femmes et aux jeunes filles. Il décrit un certain nombre de mesures qui ont été prises à cet égard. Veuillez indiquer les mesures prises par le Gouvernement à l'intention de la société dans son ensemble pour empêcher les actes de violence et modifier les attitudes, les coutumes et les pratiques qui perpétuent la violence contre les femmes, de même que les conséquences de ces mesures.**

Compte tenu des tensions sociales dues à la progression de la violence au quotidien et à l'insuffisance de la protection dont bénéficient les enfants face aux actes de violence et aux images véhiculées par les médias, le « Programme pour la prévention de la violence » a été élaboré en juillet 2004 avec la



1. Une loi réglementant le fonctionnement des institutions chargées de l'application des peines, notamment d'emprisonnement;

2. Une réglementation régissant l'arrestation, la mise en détention et la prise des dépositions des prévenus. Aux fins de sa pleine application, 172 960 policiers ont reçu des instructions ou suivent une formation en cours d'emploi concernant ses dispositions. Son non-respect est sanctionné par le Code pénal turc et les policiers qui y contreviennent sont renvoyés.

En ce qui concerne les femmes placées en garde à vue, les réglementations en vigueur disposent que :

- Leur fouille (celle de leurs vêtements et de leurs effets personnels) doit être effectuée par des policiers de sexe féminin. Tous les services de police qui sont appelés à appliquer les procédures de mise en détention sont donc tenus d'avoir des femmes dans leurs effectifs 24 heures sur 24. De plus, celles-ci suivent une formation en cours d'emploi pour apprendre à s'occuper des femmes placées en détention ou en garde à vue et des femmes victimes d'infractions;
- Les femmes placées en garde à vue séjournent dans des prisons pour femmes, où elles n'ont pas de contact avec des détenus de sexe masculin;
- Dans les prisons pour femmes, la sécurité est assurée par des gardiens de prison de sexe féminin;
- Les enfants dont la mère est en prison et dont aucun parent ne peut s'occuper, ou qui ne peuvent être placés dans des centres d'accueil et de soins pour enfants, sont autorisés à rester avec leur mère jusqu'à ce qu'ils puissent être placés dans un tel centre ou chez un parent. Ils sont entièrement pris en charge par l'administration de la prison.

### **Traite d'êtres humains et prostitution**

**13. Il est indiqué, à la page 21 du rapport, que les propriétaires de**





quarantaine de juges et de procureurs, a porté également sur la lutte contre la traite. Un séminaire intitulé « Lutter contre la traite d'êtres humains » doit être organisé avec la coopération du Ministère

Des médias ayant indiqué que certaines institutions avaient une politique de



Lors de la réunion que le Ministère du travail et de la sécurité sociale et

20. Le rapport évoque, à la page 43, les différences de quali



tout travailleur indépendant du secteur agricole a le droit de s'affilier à un régime de sécurité sociale dès le début de l'année suivant celle où il a atteint l'âge de 18 ans.

**22. Il est indiqué à la page 41 du rapport que les femmes travaillant dans le secteur privé qui sont mariées, enceintes ou ont des enfants peuvent se voir refuser un emploi ou être victimes de discrimination pour les promotions ou la formation en cours d'emploi. Les seuls mécanismes réglementaires appliqués consisteraient en des enquêtes dans le cas où la femme porte plainte. Veuillez fournir des informations sur les mesures qui sont envisagées ou qui ont été prises pour résoudre ces probl**

assidûment l'école et dispose de trois jours pour signaler à l'administration de l'établissement que l'enfant ne peut pas aller en classe.

bénéficient d'une discrimination positive dans le cadre de ce projet. Une aide financière est accordée à celles qui étudient au titre du projet d'aide aux élèves filles, et ce, par le biais du projet de réduction des risques sociaux visant à créer un système d'aide sociale pour améliorer les services de santé et d'éducation de bas

fédi

àl(en eignems)Tj1 273 0 0 10.02462.7408 3. 0 368 Tmeu

c

fédi

garçons qu'aux filles la possibilité d'en bénéficier pleinement et sans discrimination aucune.

Les filles handicapées sont orientées, sans discrimination aucune, vers des établissements d'enseignement professionnel



famille et privent les femmes de leur consentement, de leur aval nécessaire et de la revendication de leurs droits et de leurs aspirations sont à proscrire.

Des études théoriques sur le système de codage destiné à permettre aux parents et aux éducateurs qui en ont besoin d'exercer un contrôle sur les programmes diffusés et utilisé dans de nombreux pays, ont été achevées en mars 2004. La dernière phase des activités entamées dans le cadre du projet MATRA, auquel participe la Hollande, sera mise en chantier en 2005.

Outre les actes de violence et d'exploitation sexuelle qui véhiculent des idées et des images choquantes de nature E0937 617.28017 Tm( Holla0.02sc11 Tm(evées )Tj10.39.69128 587.2

La Turquie a lancé au cours de ces dernières années diverses initiatives pour encourager les hommes à participer aux programmes de santé en matière de procréation, dont la plus importante a été le lancement d'une campagne d'éducation permanente en faveur des membres des forces armées, en coopération avec le Ministère de la santé, le commandant des forces armées chargé de la santé et un organisme international.

Ce programme a pour objet de fournir chaque année à environ 450 000 jeunes hommes qui font leur service militaire des informations sur la santé en matière de procréation.

Ce programme avait été précédé d'études expérimentales, menées avec le concours de quelques organisations bénévoles, qui ont permis d'initier environ 50 000 soldats à la planification familiale notamment. La participation des hommes est devenue l'un des domaines prioritaires de programmes et projets d'hygiène de la procréation. Une stratégie de communication globale est élaborée dans le cadre du programme national de santé en matière de procréation, exécuté par le Ministère de la santé avec le concours financier de la CEE, et vise tout particulièrement les hommes.

**30. Il est indiqué à la page 47 du rapport que 35 % des couples n'utilisent aucune méthode de planification familiale ou appliquent des méthodes inefficaces du fait que les besoins en la matière ne sont pas satisfaits. À la lumière des conclusions du Comité (A/52/38/Rev.1, par. 205), veuillez fournir des données et statistiques à jo**

Par contre, en vertu d'une disposition du projet de Code pénal, l'interruption par la femme d'une grossesse de moins de 10 semaines ne constitue pas une infraction et aucune disposition concernant l'autorisation du mari n'est prévue à cet effet. La loi qui exige l'autorisation du mari en cas d'avortement ne fait actuellement l'objet d'aucune étude.

---